

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal
du 29 juin 2020
sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, maire**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 25 juin 2020, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Dimière de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 15/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Cécile FRIEDMANN, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Alexandre BOURRAT, Céline BRICHLER, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Isabelle MISME, Karin MULLER, Marie-Reine PACLET, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER, Michaël WEBER

Absents : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Fabienne FRIEDMANN

Ouverture de séance à 19H25.

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 08/06/2020.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte rendu à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été soulevée, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 08/06/2020 a été approuvé à l'unanimité.

Point n°2 de l'ordre du jour : Création de commissions

a) Commission des finances et sécurité

Madame Anita PHILIPPI, rappelle aux conseillers que les membres des différentes commissions ont été désignés lors du conseil du 24 mai 2020 et du 8 juin 2020.

Monsieur Schult conseiller a émis le souhait de faire partie de la commission des finances et Madame Isabelle Misme de la commission sécurité.

Elle propose aux conseillers de rajouter Monsieur Claude Schult à la commission des finances et Madame Isabelle Misme à la commission sécurité.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 24 mai 2020 et du 8 juin 2020 portant création des commissions communales,

Considérant que le maire est membre de droit des commissions communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Madame Anita PHILIPPI de rajouter Monsieur Claude SCHULT et Madame Isabelle MISME aux commissions ci-dessous et valider les membres des commissions comme suit :

COMMISSION DES FINANCES	Présidente : Madame Anita PHILIPPI	Noms des membres : Messieurs Christian HORNECKER Michaël WEBER Claude SCHULT
COMMISSION SECURITE, PREVENTION, VANDALISME, DEGRADATION	Présidente : Madame Céline BRICHLER	Noms des membres : Mesdames et Messieurs Alexandre BOURRAT Céline BRICHLER Christian HORNECKER Karin MULLER Claude SCHULT Isabelle MISME

Adopté à l'unanimité.

b) Commission communale des impôts directs (CCID)

Madame Anita PHILIPPI rappelle que suite aux élections municipales il convient de procéder au renouvellement de la commission des impôts directs dans la commune conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de désigner les personnes suivantes, Mesdames et Messieurs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. BOURRAT Alexandre	1. SCHULT Claude
2. HEILBRONN Jean-Paul	2. PHILIPPI Anita
3. ISSENHART Christophe	3. ZURCHER Jean-Pierre
4. MISME Bernard	4. SCHNEIDER Ralf
5. FRIEDMANN Pierre	5. WEBER Michaël
6. SIDDIQI Tariq	6. GSTALTER Patricia
7. KINTZ Michel	7. FRIEDMANN Fabienne
8. RIEGEL Isabelle	8. MAISONNASSE Liliane
9. KLEIN Constant	9. FRISCH Jean Pierre
10. SCHULER BASTIAN Sandra	10. BOURRAT Sabine
11. RUDLOFF Antoine	11. KOEBERLE Marlène
12. ROOS Pascal	12. SOUARAT Annick

Adopté à l'unanimité.

c) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame Anita PHILIPPI expose que pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU), dont la tenue est confiée à l'Institut national

de la statistique et des études économiques (Insee).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalableux qui seraient formés par les électeurs concernés.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivant Mesdames et Messieurs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MISME Isabelle PACLET Marie-Reine MULLER Karin SCHULT Claude BOURRAT Alexandre	HORNECKER Christian FRITSCH Jérôme BRICHLER Céline WALTHER Nanouschka -

Adopté à l'unanimité.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

a) Désignation du correspondant défense de la commune

Le Ministère de la Défense souhaite que soit désigné dans chaque commune un correspondant défense au sein du conseil municipal, dont le rôle est de sensibiliser les citoyens aux questions de la défense. Ce correspondant pourra s'appuyer sur les Délégués Militaires Départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense au sein du conseil municipal.

Madame Anita PHILIPPI propose au conseil de renoncer au vote à scrutin secret pour ces désignations, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur HORNECKER Christian, en qualité de correspondant défense de la commune.

Adopté à l'unanimité.

b) Désignation des délégués élus, agents et correspondants du G.A.S (Groupement d'action Sociale du Bas-Rhin)

Considérant que les principes de la mise en œuvre d'action sociale en faveur du personnel territorial est obligatoire du fait de la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984,

Considérant que la commune a choisi de confier la gestion de cette action sociale au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui a contracté à cet effet plusieurs partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et accorde plusieurs prestations spécifiques (secours, prestations diverses...),

Considérant que les membres du conseil d'Administration du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin sont les représentants du CNAS localement,

Considérant qu'il convient de renouveler les instances de cet organisme,

Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin comme le CNAS sont gérés paritairement,

Considérant qu'à cet effet, le conseil municipal doit désigner un délégué élu et un délégué agent qui assureront un contrôle sur la gestion de cet organisme, proposerons des évolutions en matière de prestation et représenterons la commune auprès de cet organisme,

Considérant que pour que les agents deviennent acteur de cette action sociale il convient de les accompagner,

Considérant les échanges administratifs et d'écoute entre la commune et le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (mouvement de personnel, listings, conseils...) il convient de désigner un agent qui assumera ces fonctions de « correspondant »,

Considérant que ce correspondant peut être le même que le délégué élu,

Vu la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale,

Vu l'article 8 des statuts du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- **Madame Anita PHILIPPI, déléguée des élus**
- **Madame Chloé LENTZ, déléguée des agents ainsi que la correspondante joignable par courriel à l'adresse accueil@mairiehipsheim.fr**

auprès du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin afin de représenter les intérêts de la commune et des agents en matière d'action sociale en leur faveur.

Adopté à l'unanimité.

c) Désignation d'un délégué au SDEA

Madame Anita PHILIPPI informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L,5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un(e) délégué(e) commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune – Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce délégué(e) commun pourra être issu(e) du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, comme stipulé à l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner pour la compétence eau potable Monsieur Jean-Paul HEILBRONN.

Adopté à l'unanimité

d) Désignation d'un délégué au SIVU Centre Alsace

Madame Anita PHILIPPI, informe l'assemblée qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SIVU Centre Alsace.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, comme stipulé à l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Christophe ISSENHART, délégué titulaire et Madame Isabelle MISME, déléguée suppléante du SIVU Centre Alsace.

Et transmet cette délibération au président du SIVU des communes forestières du Centre Alsace.

Adopté à l'unanimité

Point n° 4 de l'ordre du jour : Formation des élus.

Selon l'article L.2123-12 du CGCT, Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et que le conseil doit délibérer sur ce point après son renouvellement.

Afin de se conformer aux obligations réglementaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter un montant de 500€ pour la formation des élus et d'orienter les actions de formation sur les spécificités de chaque élu en fonction de ses missions,

ENTENDU l'exposé de Madame Anita PHILIPPI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la somme de 500 € consacrée pour la formation des élus et d'orienter les actions de formation vers les spécificités de chaque élu en lien avec les missions et les dossiers en charge.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Marché local

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a fait part aux conseillers d'un projet de mise en route d'un marché local avec des produits alsaciens qui aura lieu tous les samedis matin, dans la cour de l'école. Une commission, à cet effet, a d'ailleurs été créée.

La ferme du Tilleul à Eschau s'est proposée de prendre en charge l'organisation des étals. Un panel de produits est listé et sera disponible à la vente. L'ouverture du marché est programmée pour le samedi 18 juillet 2020.

La commission communication élabore un flyer et diffusera l'information sur les réseaux sociaux et le site Internet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De créer, un marché local samedi matin dans la cour de l'école**
- **D'adopter le règlement intérieur y afférent**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce projet.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Eclairage public

Monsieur Jean-Paul Heilbronn fait part de l'évolution du dossier éclairage public. Nous sommes dans l'attente de devis pour l'élaboration du planning des travaux.

D'ores et déjà la commande pour le déplacement du coffret de la mairie est passée. Les travaux auront lieu au courant de la période estivale. A suivre...

Point n° 7 de l'ordre du jour : Rapport annuel réseau GDS

Monsieur Michaël WEBER a présenté sommairement le rapport annuel du Réseau GDS 2019 aux conseillers municipaux. Il est consultation au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Le conseil municipal prend acte.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Nouvelle mairie avancement du chantier

Monsieur Michaël WEBER a informé les conseillers que le chantier est au ralenti car en attente d'une grosse dalle béton qui devrait arriver d'ici 3 semaines. L'électricien et le sanitaire continuent d'avancer dans les travaux.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Divers

Monsieur le Maire informe :

a) Association de pêche

Suite au sinistre du chalet des pêcheurs en 2019, le bâtiment est à nouveau en état de recevoir du monde. Les travaux de finition ne sont pas tout à fait et l'entreprise en charge de ces travaux a été relancée.

L'association va offrir 86 cartes de pêches valables tout l'été aux écoliers de Hipsheim/Ichtratzheim afin de se faire connaître auprès du plus jeune public.

b) Football club

Assemblée générale du foot a eu lieu dimanche le 28/06/2020. Les comptes sont en déficit pour la 2ème année consécutive (mauvais temps lors du marché aux puces, cotisation des licences en hausse etc...). Les travaux d'irrigation du terrain sont terminés et le résultat est très satisfaisant. L'association va rembourser l'avance consentie par la commune pour ces travaux à raison de 458 €/mois sur 7 ans. On constate que des personnes extérieures au village vont gérer cette association mais la commune soutiendra toujours leurs projets dans la limite du raisonnable.

c) Maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries organisé par la mairie aura lieu le 17 juillet 2020 à 17 h, le départ, en vélo, se fera devant la mairie. Jean Paul Heilbronn s'est proposé de faire les tartes flambées après la tournée du jury.

d) Ruches à Hipsheim

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'une dizaine de ruches seront mises gratuitement à disposition dans le village par Monsieur Ruhlmann de la « Ruche Alsacienne ». Il reste à trouver l'emplacement adéquat. Une ou deux ruches seront mises au jardin du presbytère.

e) Incivismes

Des incidents de visite nocturne et des problèmes de parking dans certaines rues ont été signalés à la mairie. La commission sécurité va se réunir pour voir comment remédier à ces situations et avertir la population.

f) Rue du Fossé

La commune souhaite acquérir, dans la rue du Fossé, une parcelle à l'abandon pour l'euro symbolique afin de créer 2 ou 3 places de parking. Dans la même rue une autre parcelle pourrait également être achetée pour créer, 12 autres places de parking, ce qui libérerait au maximum cette rue....

g) Communauté des communes

Lors de la réunion des maires il a été fait un point sur les différentes aides que la Communauté des Communes pourraient attribuer aux différents villages.

Madame Cécile FRIEDMANN informe :

a) Suite signalétique des sentiers forestiers

Un premier tour d'horizon en forêt a été réalisé avec quelques membres du CM. Certains emplacements stratégiques ainsi qu'un parcours ont été retenus pour le

projet.

Une réunion de commission est prévue le lundi 6 juillet en présence des membres de la dite commission, mais aussi un représentant de l'association ESCHAU NATURE qui a déjà réalisé ce balisage sur le ban d'Eschau, un représentant du village voisin Ichtratzheim, un représentant des chasseurs et quelques retraités du village qui ont toujours œuvrés pour l'entretien de notre forêt.

Le but de cette réunion est de planifier la liste des tâches pour une réalisation optimale du projet.

b) Dernière phase de rentrée scolaire

Le 22 juin, les écoles ont été ouvertes à tous les élèves. Pas de souci.

Pour le RPI de Hipsheim/ Ichtratzheim, nous avons recensé 85% d'élève présents environ. Ichtratzheim a rouvert ses portes.

Les 2 Atsem ont été réquisitionnées à temps plein pour des raisons de sécurité pour les maternelles, ce qui nous obligera probablement à repenser les rôles et attribution de chacun pour la rentrée de septembre, qui risque d'être similaire.

c) Bibliothèque

Un projet de réhabilitation de la bibliothèque municipale est en cours. Une rencontre avec la BDBR et le conseil général est organisée début juillet à cet effet.

Des bénévoles sont à rechercher activement pour la rentrée et nous souhaitons que tous les membres du CM partent éventuellement à la recherche de personnes motivées. Toutes les bonnes idées sont à prendre.

L'école se joindra également à ce projet.

d) Projet informatique

Nous avons le projet d'équiper l'école en matériel informatique grâce à une subvention spéciale accordée par la communauté des communes à toutes les communes souhaitant en bénéficier.

Reste à définir le choix du matériel selon les besoins réels de nos élèves.

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN informe :

Durant les congés Michael remplacera Jean Paul dans des affaires d'urbanisme.

Mme Anita PHILIPPI informe :

* De la création d'une page facebook de la commune le 23/06/2020 : « Commune d'Hipsheim ». Les informations publiées seront également sur le site internet de la commune.

* La commission communication s'est réunie le 26 juin 2020 et est en train de mettre le site internet à jour. Un P'tit Hipsemer est en cours de réalisation pour une distribution début septembre 2020.

* Une réunion de la commission des finances aura lieu le lundi 31 août 2020 à 19h30 à la Dimière, l'ensemble des conseillers sont conviés pour une présentation du budget de la commune.

* Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur. Un travail sera mené dans les prochains mois par les conseillers municipaux volontaires afin de le rédiger. Il devra être adopté avant le 23/11/2020.

Autres : dates à retenir

05-06/10/2020 contre le cancer à Hipsheim

11/10/2020 La Strasbourgeoise et octobre rose

30/08/2020 Festival st Ludan

Pas de marché aux puces organisé cette année par l'association du football

Journée de nettoyage du printemps

En automne établissement du calendrier des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Prochaine séance du conseil municipal : le lundi 7 septembre 2020 à 19h15 à la Dimière

HIPSHEIM, le 29 juin 2020

Le maire,

Philippe ROME

